

## **BOSNIE-HERZÉGOVINE**

### **La justice ne peut se faire au rabais**

Index AI : EUR 63/021/2003

ÉFAI

**Embargo : mercredi 12 novembre 2003  
(00h01 TU)**

### **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

La proposition actuelle de création d'une Chambre des crimes de guerre en Bosnie-Herzégovine semble s'appuyer sur un plan à court terme, visant à permettre un retrait aussi rapide et peu onéreux que possible de la communauté internationale, a déclaré Amnesty International dans un nouveau rapport.

Ce rapport, intitulé *Bosnia-Herzegovina : Shelving Justice* porte sur la nécessité de mettre en place des organes chargés d'administrer la justice au niveau national de façon globale, durable, véritablement indépendante et impartiale, afin de commencer à traiter de manière effective l'ensemble des atteintes aux droits fondamentaux perpétrées dans le pays lors du conflit.

Amnesty International déplore le fait que la Chambre pour les crimes de guerre prévue au sein de la Cour d'État nouvellement instituée ne pourra traiter que d'un nombre très limité de cas par rapport aux milliers de crimes de droit international, commis au cours des dix dernières années. Rien n'est prévu pour pallier les faiblesses spécifiques de la justice pénale dans le pays.

*« La mise en place et le bon fonctionnement effectif de cette Chambre des crimes de guerre pourrait constituer un premier pas vers l'accomplissement d'une tâche qui ressemble à un défi, mais seulement à condition que cela fasse partie d'une stratégie plus vaste, englobant l'ensemble de la justice pénale bosniaque en charge des affaires de génocide, crimes contre l'humanité et crimes de guerre », a déclaré Amnesty International.*

Pour l'essentiel, le Tribunal [pénal international pour l'ex-Yougoslavie] va achever ses travaux sous la pression des États-Unis d'Amérique (USA) et d'autres pays qui l'estiment trop coûteux et jugent que les tribunaux nationaux des différents États du territoire de l'ex-Yougoslavie pourraient effectuer les mêmes missions pour

un coût moindre. Amnesty International s'oppose à l'arrêt des travaux du Tribunal tant que la communauté internationale n'a pas mis en place de solutions alternatives permettant de traduire en justice, dans le cadre d'une procédure effective et équitable, les personnes soupçonnées d'être responsables de crimes de droit international.

*« On peut avoir une justice rentable, mais la justice ne peut s'obtenir au rabais – à cet égard, Amnesty International déplore le fait que, lors d'une récente rencontre des donateurs internationaux, il y ait eu plus de promesses que de fonds versés, ce qui a eu pour conséquence que seule la moitié environ de la somme nécessaire à la création de la nouvelle Chambre a été rassemblée. Il semble également qu'aucune part de ces fonds ne sera affectée à la mise en place de moyens visant à permettre aux autres tribunaux du pays d'enquêter et d'entamer des poursuites à l'encontre des auteurs présumés des milliers de crimes que la Chambre pour les crimes de guerre sera dans l'incapacité de traiter. »*

Des milliers de responsables présumés de crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide durant la guerre de Bosnie-Herzégovine continuent de jouir d'une parfaite impunité. Le chiffre officiel des personnes dont le sort n'a toujours pas été établi est d'environ 16 000 personnes (dont des milliers de cas de « disparition » non résolus). Viols et abus sexuels de femmes et de jeunes filles se sont produits de façon massive. Pourtant, la plupart des nombreux dossiers ayant fait l'objet d'une plainte et pour lesquels une enquête a été ouverte au niveau des services de police et des procureurs, gisent oubliés sur les étagères des bureaux et dans les archives des palais de justice et ne sont à l'origine d'aucune poursuite active et réelle devant les tribunaux du pays. Environ 90 personnes ont comparu ou sont en instance de jugement devant le Tribunal [pénal international pour l'ex-Yougoslavie]; la plupart de ces personnes occupaient des postes de dirigeants ou sont soupçonnées d'être responsables d'un grand nombre de crimes. Des milliers d'autres personnes soupçonnées d'être responsables des pires crimes possibles en Bosnie-Herzégovine n'ont donc toujours été déférées devant aucun tribunal.

*« Le délai véritablement très court, envisagé pour la mise en place de la Chambre pour les crimes de guerre et pour*

---

*qu'elle devienne opérationnelle de façon indépendante, révèle un projet totalement irréaliste et insuffisamment détaillé. On court le risque substantiel que la Chambre pour les crimes de guerre n'ait les moyens et le temps de ne poursuivre qu'un petit nombre de suspects, parmi plusieurs milliers, sur la base de critères vagues et contradictoires. Cela affaiblirait de façon significative le combat contre l'impunité – y compris les efforts du Tribunal lui-même – et jouerait contre le processus de réconciliation et de réintégration de la société. Cela ne servirait ni la cause de la justice ni la découverte de la vérité, ni le droit des victimes à des réparations complètes. » ●*

**Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>**